



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS : 290257
V001.7

LOCTITE MR 3863 known as Loctite 3863 2g Fr

Révision: 11.07.2014
Date d'impression: 30.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE MR 3863 known as Loctite 3863 2g Fr

Contient:

Méthylisobutylcétone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Revêtement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Toxicité aiguë	Catégorie 4
H332 Nocif par inhalation.	
Voie d'exposition: Inhalation	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	

Classification (DPD):

F - Facilement inflammable
 R11 Facilement inflammable.
 Xn - Nocif
 R20 Nocif par inhalation.
 Xi - Irritant
 R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage (CLP):**

Pictogramme de danger:	
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Informations supplémentaires	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseil de prudence: Prévention	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 Éviter de respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F - Facilement inflammable

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S:

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S23 Ne pas respirer les fumées.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S37 Porter des gants appropriés.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient:

Méthylisobutylcétone

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Produit de revêtement en phase solvantée

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthylisobutylcétone 108-10-1	203-550-1 01-2119473980-30	>= 50- < 75 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335
Méthanol 67-56-1	200-659-6 01-2119433307-44	>= 0,3- < 0,9 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 1 H370 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthylisobutylcétone 108-10-1	203-550-1 01-2119473980-30	>= 50 - < 75 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R20 Xi - Irritant; R36/37 R66
Méthanol 67-56-1	200-659-6 01-2119433307-44	>= 0,3 - < 0,9 %	F - Facilement inflammable; R11 T - Toxique; R23/24/25, R39/23/24/25

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
4-MÉTHYLPENTANE-2-ONE 108-10-1	20	83	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
4-MÉTHYLPENTANE-2-ONE 108-10-1	50	208	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
METHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1	50	208	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
METHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1	20	83	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
MÉTHANOL 67-56-1	200	260	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
MÉTHANOL [ENTRY 2] MÉTHANOL 67-56-1			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
MÉTHANOL 67-56-1	200	260	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
MÉTHANOL [ENTRY 2] 67-56-1	1.000	1.300	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Eau douce					0,6 mg/L	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Eau salée					0,06 mg/L	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Sédiments (eau douce)				8,27 mg/kg		
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Sédiments (eau salée)				0,83 mg/kg		
Méthylisobutylcétone 108-10-1	terre				1,3 mg/kg		
Méthylisobutylcétone 108-10-1	STP					27,5 mg/L	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Eau (libérée par intermittence)					1,5 mg/L	
Methanol 67-56-1	Eau douce					154 mg/L	
Methanol 67-56-1	Sédiments (eau douce)				570,4 mg/kg		
Methanol 67-56-1	Eau salée					15,4 mg/L	
Methanol 67-56-1	terre				23,5 mg/kg		
Methanol 67-56-1	STP					100 mg/L	
Methanol 67-56-1	Eau (libérée par intermittence)					1540 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Méthylisobutylcétone 108-10-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		208 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		208 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		83 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11,8 mg/kg p.c. /jour	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		155,2 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		155,2 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,7 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		14,7 mg/m3	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg p.c. /jour	
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		40 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		50 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		50 mg/m3	
Methanol	Grand public	oral	Exposition à long		8 mg/kg p.c. /jour	

67-56-1			terme - effets systémiques			
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		50 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE 108-10-1	Méthylisobutylacétone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	2 mg/l	FR IBE		
ALCOOL MÉTHYLIQUE 67-56-1	méthanol	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	15 mg/l	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non spécifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
	argent
Odeur	caractéristique

seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	114 °C (237.2 °F)
Point d'éclair	14 °C (57.2 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	8 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,965 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	1,7 % (V)
supérieures	9 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation 460 °C (860 °F)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs organiques irritantes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Nocif par inhalation.

Irritation de la peau:

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	LD50	2.080 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Méthanol 67-56-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	100 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Méthanol 67-56-1	LD50	7.914 mg/kg			rat	BASF Test

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	11 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
Méthylisobutylcétone 108-10-1	LC50	8,2 - 16,4 mg/l		4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Méthanol 67-56-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
Méthanol 67-56-1	LC50	87,5 mg/l		6 h	rat	BASF Test

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Méthanol 67-56-1	non irritant		lapins	BASF Test

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Méthanol 67-56-1	non irritant		lapins	BASF Test

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Méthanol 67-56-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	NOAEL=6,63 mg/l	Inhalation	4 weeks 6 h/d, 5 d/w	rat	

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	LC50	600 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthylisobutylcétone 108-10-1	EC50	170 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Méthylisobutylcétone 108-10-1	EC50	400 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthanol 67-56-1	NOEC	7.900 mg/l	Fish	200 h	Oryzias latipes	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Méthanol 67-56-1	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Méthanol 67-56-1	EC50	> 10.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Méthanol 67-56-1	EC50	28,44 g/l	Algae		Chlorella pyrenoidosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	facilement biodégradable	aérobie	99 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Méthanol 67-56-1	facilement biodégradable	aérobie	82 - 92 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Méthylisobutylcétone 108-10-1	1,31				20 °C	
Méthanol 67-56-1	-0,77					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Méthylisobutylcétone 108-10-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthanol 67-56-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1263
RID	1263
ADNR	1263
IMDG	1263
IATA	1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
RID	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADNR	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG	PAINT RELATED MATERIAL
IATA	Paint related material

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADNR	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADNR	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D
-----	---------------------------

	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADNR	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (1999/13/EC)	69,38 %
----------------------------	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	65
--	----

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.